

Namur, le 13 octobre 2020

Communication n°5
CONCERNE TOUS LES ELEVES

Madame, Monsieur,
Chers Parents,
Chers Elèves,

L'évolution de la crise sanitaire nous impose une constante adaptation aux circonstances.

Dans ce cadre, je suis en devoir de vous relayer les directives du Gouverneur de la Province relative à la régulation des personnes aux abords des établissements scolaires.

Dorénavant :

- Le rassemblement de personnes (élèves et parents) devant l'établissement est à proscrire. Les élèves doivent donc se rendre immédiatement sur la cour sans attendre.
- Le port du masque est obligatoire aux abords de l'établissement pour toute personne à partir de 12 ans lorsque celle-ci se trouve dans une file ou groupe d'attente.

Parallèlement à ces mesures, Je vous rappelle que, à l'intérieur de l'école, les élèves doivent porter le masque conformément aux règles imposées par les autorités sanitaires.

Cependant, je dois constater que, trop souvent, des élèves se présentent sans celui-ci dans l'établissement. Je vous demande donc de veiller à pourvoir votre enfant du matériel de protection nécessaire pour la journée. Notre réserve ne sera utilisée que pour suppléer un accident ou autre fait involontaire.

Contrairement à nous, le virus ne se fatigue pas ! Partagez les bons réflexes, pas le virus !
Le respect des règles sanitaires nous permet de tenir dans la durée.
Mettons-les en œuvre à tout instant.
Protégeons-nous
Protégeons les autres.

Le Chef d'établissement f.f.,



Jean-Michel Belle